

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2607>



Décisions du Bureau Départemental du 5 juin 2008

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: jeudi 5 juin 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Le Bureau Départemental de fin d'année a fixé l'organisation de la Section Départementale (S2) pour l'année scolaire 2008-2009. Il fallait notamment prévoir le remplacement de deux piliers du S2, Guy Poncin et Alain Larvor, membres du secrétariat départemental depuis de nombreuses années et représentants du SNES et de la FSU dans différentes instances paritaires.

Il a été convenu que la délégation FSU au Comité Technique Paritaire Départemental serait, pour le Second Degré, désormais conduite par Martial Grisot et composée de Patrick Morel Trinquet, Bruno Himbert, et Christian Becquet pour le SNEP, auxquels viendraient s'ajouter deux nouveaux membres, Séverine Michel et Ghislaine Vessiller. En ce qui concerne le Conseil Départemental de l'Education Nationale, la délégation FSU continuera à être conduite par Bruno Himbert épaulé par Martial Grisot et Stéphane Vivier, nouveau venu dans cette instance.

Pour ce qui est de l'organisation interne de la section départementale, le départ à la retraite de Guy Poncin et d'Alain Larvor conduit à resserrer le secrétariat, composé désormais de trois collègues, Martial Grisot, responsable des collèges, William Exertier, responsable des lycées, Bruno Himbert continuant à assumer la responsabilité du secrétariat général ; Ghislaine Vessiller et Séverine Michel participeront progressivement à ses travaux.

[L'organigramme de la section départementale entièrement remis à jour](#) figurera prochainement sur notre site Internet et sera publié dans le premier S2 Info de la rentrée, prévu le 30 août.



Le Bureau Départemental du 5 juin a d'autre part examiné les conditions des mobilisations prévues les 10 et 17 juin. En ce qui concerne l'appel Fonction Publique du 10 juin, il a regretté la défection de dernière minute de la CGT ; celle-ci, bien qu'ayant signé l'appel national à la grève avec la FSU et Solidaire, a refusé de mettre en œuvre cette décision localement. En effet, entre temps, les confédérations CFDT et CGT avaient lancé un mot d'ordre d'action pour le 17 juin en réaction à la manœuvre gouvernementale qui a profité de l'accord signé par ces organisations sur la représentativité syndicale pour remettre en cause la réglementation relative au temps de travail des salariés.

Une partie du Bureau Départemental a considéré que le traitement infligé à la Fonction Publique justifiait pleinement la mobilisation lancée le 10 juin mais que la perspective d'une autre action, tout aussi légitime, pour défendre les retraites et le temps de travail, prévue une semaine plus tard risquait de provoquer une dispersion de la mobilisation. Elle a donc considéré qu'il fallait appeler à une mobilisation unique, le 17 mai, à l'instar de la CGT. Une autre partie, majoritaire d'une voix, a souhaité maintenir l'appel à se mobiliser le 10 et le 17 juin.

C'est le sens du mail qui a été adressé le 6 juin à l'ensemble des adhérents ayant fourni une adresse électronique à la section départementale.





Fédération Syndicale Unitaire